

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le lundi 19 avril 2021 à 20 h

En raison de la situation actuelle qui prévaut concernant la COVID-19, le gouvernement provincial a adopté une directive le 15 mars 2020 permettant la tenue des séances de Conseil sans la présence du public et permettant à leurs membres de prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication. La présente séance peut être visionnée par webdiffusion en direct et en différé.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Tous les membres du Conseil sont présents comme suit :

Son Honneur le maire Georges Bourelle est présent en personne.
Les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss sont présents à distance par système de transmission vidéo.

AUSSI PRÉSENTS :

Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques sont présents en personne.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son Honneur le maire déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

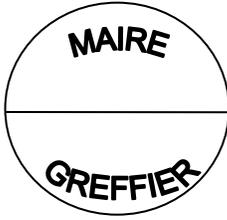
2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 19 avril 2021 à 20 h

2021-04-108 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 19 avril 2021 à 20 h, tel que soumis.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le commandant Bianchi du PDQ 1 fournit une mise à jour et de l'information concernant la sécurité des citoyens à Beaconsfield.

Son Honneur le maire donne des informations sur la situation du Covid-19 et mentionne que les cas quotidiens confirmés continuent d'être élevés bien que le 19 avril 2021, 1092 cas confirmés ont été enregistrés, ce qui est relativement bas et bien que le nombre de cas confirmés semble être à la baisse au cours de ces derniers jours, probablement grâce à la vaccination. Pour Beaconsfield, au 19 avril 2021, un total de 425 cas confirmés ont été enregistrés, dont 21 cas ont été enregistrés au cours des 14 derniers jours. La ville est la deuxième ville la plus basse de l'île de Montréal après Baie-D'Urfé. Au total, 19 décès ont été enregistrés depuis le début de la pandémie, aucun nouveau décès n'ayant été enregistré depuis la réunion du Conseil du 22 mars 2021. Dans la plupart des régions de Montréal et à l'extérieur de Montréal, les variantes représentent désormais jusqu'à 54% des cas confirmés, c'est pourquoi la vaccination se déroule au rythme actuel. L'île de Montréal continue d'être dans la zone rouge et le couvre-feu est de retour à 20 h, jusqu'à nouvel ordre. Dans l'Ouest-de-l'Île, 4,9% des tests sont confirmés positifs, ce qui est relativement faible par rapport aux autres régions. Cependant, les variants demeurent un problème, car ils sont plus contagieux. Le variant britannique est prédominant et est plus sévère. À Montréal, il y a actuellement 300 hospitalisations et les jeunes sont maintenant hospitalisés. Il y a 80 personnes en soins intensifs dans la région du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île. Le Québec performe bien en matière de vaccination et le processus de vaccination semble être un succès. Au total, 2,4 millions de doses ont déjà été administrées au Québec. Sur l'île de Montréal, 650 000 personnes, soit 26% de la population, ont été vaccinées. La tranche d'âge pour la vaccination a été



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

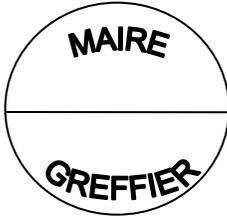
baissée pour le vaccin AstraZeneca et un rendez-vous n'est pas nécessaire pour obtenir ce vaccin dans les sites désignés. Depuis quelques jours, environ 350 personnes par jour sont vaccinées avec le vaccin AstraZeneca dans le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île. Au 14 avril 2021, dans le groupe d'âge des 60 ans et plus à Beaconsfield, 93,1% des personnes ont été vaccinées. Dans la tranche d'âge des 50 à 59 ans, 893 personnes, dans la tranche des 60 à 64 ans, 1127 personnes, dans la tranche des 65 à 69 ans, 912 personnes, dans la tranche des 70 à 74 ans, 851 personnes, dans la tranche des 74 à 79 ans, 693 personnes, dans la tranche des 80 à 84 ans, 438 personnes et dans la tranche des 85 ans et plus, 437 personnes ont été vaccinées. Au total, à Beaconsfield, 5916 personnes, soit 30,6% de la population, ont été vaccinées. Son Honneur le maire rappelle aux citoyens de continuer à suivre les mesures sanitaires en place pour vaincre la pandémie.

La greffière annonce le début de la période de questions. Les questions du public pour la séance devaient être acheminées par courriel à greffe-registry@beaconsfield.ca, avant midi, lundi 19 avril 2021.

Un résident mentionne qu'il a appris dernièrement en allant à l'Hôtel de Ville de Beaconsfield que des changements ont été apportés aux règlements concernant les résidences du Lakeshore qui font face au lac, mais que les résidents affectés ne semblent jamais avisés ou inclus dans les décisions. Il ajoute que les changements dont il parle concernent la construction d'une nouvelle maison face au lac St-Louis, notamment: auparavant, il était permis d'avoir 5' du côté du garage et 15' du côté habitacle, maintenant le 5' du côté garage a été changé à 15'; auparavant, la porte du garage pouvait faire face à la rue, maintenant ce n'est plus permis et la porte du garage doit faire face au côté, donc perpendiculaire au Lakeshore; et maintenant, il y a un calcul qui doit être fait, entre la mesure face à la rue et les deux voisins à droite et à gauche de celle-ci. À sa grande surprise, le résident a découvert ces changements, mais qu'ils y en a possiblement d'autres. Le résident demande pourquoi les résidents affectés n'ont pas été mis au courant de ces changements.

Monsieur Patrice Boileau, Directeur général, mentionne, quant à la référence d'une distance minimale de 15' maintenant exigée du côté garage, que cette disposition a été modifiée par l'adoption du règlement 720-94-1 en septembre 2012, qui était soumis à une consultation publique auprès de la population, en incluant une note à chacune des grilles qui stipule que la réduction d'une marge pour un garage attaché n'est pas permise pour les terrains face au lac St-Louis. L'objectif de cette modification était de conserver les percées visuelles le long du parcours riverain. Quant à la mention du résident qu'auparavant, la porte du garage pouvait faire face à la rue, et que maintenant ce n'est plus permis, M. Boileau précise que le règlement de zonage permet une porte de garage face à la rue. Cette disposition est discrétionnaire, car elle relève du PIIA. Quant à la mention du résident que maintenant il y a un calcul qui doit être fait, entre la mesure face à la rue et les deux voisins à droite et à gauche de celle-ci, il mentionne qu'il s'agit d'une règle d'insertion adoptée par le règlement 720-94-1 en 2012. Cette règle existait dans le PIIA mais faisait l'objet de contestations et de négociation avec le CCU. Quant à la question de savoir pourquoi, en tant que résident affecté, il n'a pas été averti de ces changements, M. Boileau précise que la Loi prévoit que les villes doivent faire des avis publics avisant l'ensemble de la population et de tenir des consultations publiques. Il n'y a pas d'obligations d'informer chacun des résidents pouvant être affecté par une disposition modifiée.

Un résident demande si le traitement du frêne mentionné au point 20.1 de l'ordre du jour concernant l'octroi du contrat TP 2021-01 pour le traitement du frêne contre l'agrille du frêne au montant de 243 425,07 \$ a fait l'objet d'une analyse coûts/avantages. Il demande aussi ce qui arrive aux frênes dans les Boisé Angell. Il demande également quel est le pourcentage de poudre de verre utilisée en termes de volume et de poids et quel est le coût supplémentaire impliqué dans le nouveau trottoir en béton avec poudre de verre (trottoir vert) sur Beaurepaire et Creswell mentionné au point 20.6 de l'ordre du jour. Il demande également si le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif environnemental du 6 avril 2021, mentionné au point 53.6 de l'ordre du



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

jour, sera partagé avec le public.

M. Patrice Boileau mentionne que le coût du traitement reste inférieur au coût d'abattage d'un frêne. Il ajoute qu'un plan de gestion sylvicole a été soumis par la Ville de Montréal pour ses propriétés, tel que prévu au règlement de zonage. Ce plan s'étale sur 5 ans et comprend un plan de remplacement des arbres abattus qui représentent moins de 30% du nombre actuel de frênes. Il ajoute que le contrat est d'environ 50% pour la Ville et 50% pour les résidents, et que le coût pour les résidents est au prix préférentiel grâce à cet appel d'offres. Le coût réel du contrat de frêne pour la Ville est donc d'environ 120 000 \$. Quant au pourcentage de poudre de verre dans le nouveau trottoir en béton, il mentionne qu'il est estimé à environ 10%, peut-être 15%. Quant à l'aspect financier, il mentionne qu'il est impossible de connaître le surcoût puisque la Ville n'a pas eu un long tronçon de projet de trottoir ces dernières années. De plus, avec les récentes augmentations des coûts de construction, ce serait une comparaison incertaine. Il ajoute que le coût peut être plus élevé à cause du coût du verre, mais quel est le coût de ne pas réutiliser ce verre dans nos trottoirs? Il y a des effets bénéfiques sur l'environnement parce que nous utilisons du verre récupéré dans les bacs de recyclage des résidents. Quant aux procès-verbaux du comité consultatif de l'environnement, son Honneur le maire mentionne qu'ils sont accessibles au public une fois adoptés par le Conseil et que le résident peut en demander une copie à la greffière par le biais de la procédure d'accès à l'information.

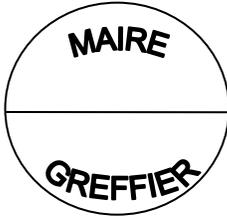
Un résident mentionne que tous les services municipaux sont offerts au sud de l'autoroute 20 et qu'un nouveau bâtiment au parc Centennial ne fera qu'accentuer la situation. Il ajoute que compte tenu de la fermeture éventuelle du passage à niveau de Woodland pour faciliter le passage du nouveau train VIA TGV ou TGF, il ne restera que le boulevard St-Charles comme voie nord / sud. Il demande si l'on a envisagé de créer une « bibliothèque ayant un espace satellite » (comme le fait Pointe-Claire pour la succursale Valois du côté nord). Il ajoute que cela offrira plus d'espace (même des salles de réunion) et allégera la charge de la bibliothèque actuelle, malgré l'importante tendance de lire des livres numériques. Il demande également si des dispositions pourraient être prises avec la Commission scolaire L.B. Pearson pour utiliser une partie de leurs bâtiments (l'ancienne école Allancroft par exemple) ou une parcelle de terrain si cela est plus approprié.

Son Honneur le maire mentionne, avec tout le respect qu'il doit, que cette question est hypothétique et concerne un projet qui n'a pas été officiellement annoncé. La Ville se concentre sur le projet Imaginons L'ESPACE, un projet en cours de développement qui comprend un centre multifonctionnel avec une bibliothèque au parc Centennial. M. Patrice Boileau, rappelle également aux résidents que le côté nord est desservi par une entente entre la Ville et celle de Kirkland pour l'utilisation mutuelle de leurs bibliothèques. Par conséquent, les résidents de Kirkland peuvent utiliser la bibliothèque de Beaconsfield et les résidents de Beaconsfield, qu'ils habitent au sud ou au nord, peuvent utiliser la bibliothèque de Kirkland.

Une résidente demande à M. Boileau, de préciser si la rampe d'accès Angel a été fermée pour des « raisons de sécurité » et les « murs pourraient s'effondrer », pourquoi la Ville a-t-elle restreint l'accès à la rampe d'accès St-Louis qui est en parfait état et pourtant non accessible pour les résidents de Beaconsfield.

M. Patrice Boileau souligne que sa réponse à la réunion précédente du Conseil n'était peut-être pas précise, ou du moins incomplète. Le mur de soutènement Angel n'est pas sécuritaire et il est clôturé pour des raisons de sécurité. La rampe elle-même, comme celle de St-Louis et de Lakeview, est accessible pour des embarcations légères. La décision a été prise l'année dernière selon l'orientation des élus.

Un résident demande quand les états financiers du 31 décembre 2020 de Beaconsfield seront rendus publics. Il mentionne également que selon les rapports de l'Organisation mondiale de la Santé, du Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), les résidences construites à moins de 300 mètres d'une autoroute souffrent du bruit excessif et de la



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

pollution atmosphérique sont nocifs pour la santé des résidents. Il demande au maire d'indiquer ce qu'il a fait au cours des 8 dernières années et ce qu'il compte faire pour protéger ces 3300 citoyens de Beaconsfield contre le bruit qui vivent à moins de 300 mètres au NORD de l'autoroute 20. Il demande également au maire de reconnaître qu'au moins 3 300 résidents de Beaconsfield vivent à moins de 300 mètres au nord de l'autoroute 20 et que ces 3 300 résidents vivent quotidiennement dans un environnement excessivement bruyant.

Son Honneur le maire mentionne que les états financiers du 31 décembre 2020 devraient être déposés à la réunion du Conseil de mai. Quant au mur anti-bruit du côté nord de l'autoroute 20, il mentionne qu'à l'heure actuelle, le Conseil se concentre à travailler avec le MTQ pour résoudre le problème du mur anti-bruit du côté sud de l'autoroute. Il ajoute que de nombreuses autres étapes sont nécessaires avant que le problème du côté sud ne soit résolu et qu'il est important de se concentrer sur le côté sud pour le moment. S'il y a des problèmes du côté nord, la Ville les réglera en temps voulu une fois que le problème du côté sud sera résolu.

Une résidente demande s'il est légal, tenant compte que les citoyens ne peuvent s'exprimer en personne et poser directement leurs questions lors des séances de Conseil, que le maire ne lise pas les questions des citoyens au complet, incluant la mise en contexte.

Son Honneur le maire mentionne que la période de questions est régie par le règlement BEAC-001 sur les séances du Conseil. Il ajoute qu'en présentiel, il peut arriver qu'il demande au résident qui pose une question d'écourter un préambule trop long. Avec la formule de période de questions adaptée en période de COVID-19, certains résidents posent de nombreuses questions et pour parvenir à y répondre dans le temps alloué de 30 minutes, il se peut qu'on doive synthétiser certaines questions.

La période de questions se termine à 20 h 47.

10. PROCÈS-VERBAL

10.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 22 mars 2021 à 17 h 30

2021-04-109 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 22 mars 2021 à 17 h 30.

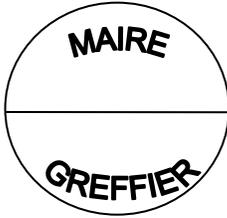
20. AFFAIRES CONTRACTUELLES

20.1 Octroi du contrat TP 2021-01 concernant le traitement préventif des frênes contre l'agrile du frêne au plus bas soumissionnaire conforme, soit EspacesVerts, pour la somme de 243 425,07 \$, toutes taxes incluses

2021-04-110 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat TP 2021-01 concernant le traitement préventif des frênes contre l'agrile du frêne au plus bas soumissionnaire conforme, soit EspacesVerts, pour la somme de 243 425,07 \$, toutes taxes incluses, représentant la somme des parties A et B;

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense de 145 328,40 \$, toutes taxes incluses, au code budgétaire 02-725-50-447 pour la partie A;

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense de 98 096,67 \$, toutes taxes incluses, au code budgétaire 02-611-00-447 pour la partie B. Cependant, le coût pour la Ville de la partie B sera nul puisque les propriétaires seront facturés au préalable pour les traitements des frênes privés; et



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

De ne pas facturer aux résidents les frais d'administration de 15 % prévus au règlement sur les tarifs pour les travaux recouvrables de tiers.

- 20.2 Octroi du contrat TP 2021-03 concernant fourniture d'une (1) voiture hybride rechargeable au soumissionnaire unique et conforme, soit Hyundai West-Island, pour la somme de 38 512,26 \$, toutes taxes incluses
-

- 2021-04-111 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat TP 2021-03 concernant la fourniture d'une (1) voiture hybride rechargeable au soumissionnaire unique et conforme, soit Hyundai West-Island, pour la somme de 38 512,26 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-311-00-724. L'acquisition est financée par le fonds de roulement et sera remboursée en cinq (5) versements annuels avec un remboursement à compter de l'année qui suit le déboursé.

- 20.3 Octroi du contrat TP 2021-04 concernant la fourniture de deux (2) voitures électriques au soumissionnaire unique et conforme, soit Hyundai West-Island, pour la somme de 78 401,94 \$, toutes taxes et échange inclus
-

- 2021-04-112 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat TP 2021-04 concernant la fourniture de deux (2) voitures électriques au soumissionnaire unique et conforme, soit Hyundai West-Island, pour la somme de 78 401,94 \$, toutes taxes et échange inclus; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-311-00-724. L'acquisition est financée par le fonds de roulement et sera remboursée en cinq (5) versements annuels avec un remboursement à compter de l'année qui suit le déboursé.

- 20.4 Octroi du contrat 571-21-GC concernant travaux de réfection des chaussées souples au plus bas soumissionnaire conforme, soit Roxboro Excavation inc., pour la somme de 668 092,71 \$, toutes taxes incluses
-

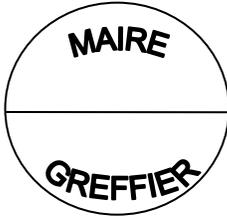
- 2021-04-113 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat 571-21-GC concernant les travaux de réfection des chaussées souples au plus bas soumissionnaire conforme, soit Roxboro Excavation inc., pour la somme de 668 092,71 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-321-00-711. Tel que prévu au budget de l'exercice financier en cours, la dépense sera financée par les revenus de taxation.

- 20.5 Octroi du contrat 572-21-GC concernant la réfection de trottoirs en béton-ciment au plus bas soumissionnaire conforme, soit Cojalac inc., pour la somme de 74 597,77 \$, toutes taxes incluses
-

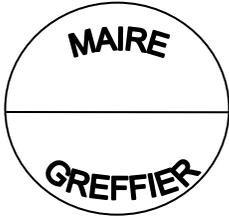
- 2021-04-114 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat 572-21-GC concernant la réfection de trottoirs en béton-ciment au plus bas soumissionnaire conforme, soit Cojalac inc., pour la somme de 74 597,77 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-321-00-711. Tel que prévu au budget de l'exercice financier en cours, la dépense sera financée par les revenus de taxation.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 20.6 Octroi du contrat 574-21-GC concernant la construction d'un nouveau trottoir en béton de ciment avec poudre de verre (trottoir vert) sur Beaurepaire et Creswell au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises J. Piccioni inc., pour la somme de 306 856,78 \$, toutes taxes incluses
-
- 2021-04-115 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat 574-21-GC concernant la construction d'un nouveau trottoir en béton de ciment avec poudre de verre (trottoir vert) sur Beaurepaire et Creswell au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises J. Piccioni inc., pour la somme de 306 856,78 \$, toutes taxes incluses; et
- D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-321-00-711. Pour pourvoir au paiement de cette dépense, le Conseil approprie la somme nécessaire à même son surplus réservé pour infrastructures.
30. **FINANCES ET TRÉSORERIE**
- 30.1 Approbation de la liste des comptes à payer au 19 avril 2021 et de la liste des paiements préautorisés pour la période du 11 mars 2021 au 21 mars 2021 et du 23 mars 2021 au 7 avril 2021, pour un déboursé total de 1 299 702,37 \$
-
- 2021-04-116 **CONSIDÉRANT** les listes présentées par le trésorier pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières et d'investissement;
- Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :
- D'approuver la liste des comptes à payer au 19 avril 2021 relativement à des dépenses imputables à des activités financières et d'investissement, totalisant 285 017,95 \$; et
- D'approuver la liste des paiements préautorisés pour la période du 11 mars 2021 au 21 mars 2021 et du 23 mars 2021 au 7 avril 2021, totalisant 647 270,22 \$, et des paiements électroniques, pour la même période, des salaires aux employés municipaux, les frais bancaires et le service de la dette, totalisant 367 414,20 \$; et
- Que tous ces paiements, totalisant 1 299 702,37 \$, soient prélevés à même le compte de la Ville, à Banque Royale du Canada, succursale Beaconsfield.
- 30.2 Ordonnance pour vendre les immeubles comportant des soldes de taxes impayées pour 2019 et 2020 aux enchères publiques et dépôt par le trésorier de la liste de ces immeubles
-
- 2021-04-117 Le Conseil prend acte du dépôt, par le trésorier, d'une liste d'immeubles comportant des soldes de taxes impayées pour 2019 et 2020;
- Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :
- D'ordonner à la greffière, ou en son remplacement, la greffière adjointe, de procéder à la vente aux enchères publiques de ces immeubles le 15 juillet 2021 à 14 h dans la salle du Conseil, située au 303, boulevard Beaconsfield à Beaconsfield; et
- D'autoriser la greffière adjointe, ou en son remplacement, le trésorier, à formuler l'offre initiale, au nom de la Ville, pour un montant équivalant aux taxes, intérêts et frais dus à la Ville et à d'autres intervenants, le cas échéant, ainsi que les frais de cour afférents à un jugement de distribution, le cas échéant.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

30.3 Approbation d'un appui financier de 2 000 \$ à la Bourse commémorative Toope pour l'année 2021

2021-04-118 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 2 000 \$ à la Bourse commémorative Toope pour l'année 2021; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.

30.4 Participation virtuelle à Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) du 12 au 14 mai 2021, au coût de 500 \$ plus taxes par personne

2021-04-119 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser la participation virtuelle de la conseillère Dominique Godin à Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) du 12 au 14 mai 2021, au coût de 500 \$ plus taxes par personne; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-111-00-311.

40. **RÈGLEMENTATION**

40.1 Dépôt par le greffier du certificat relatif aux résultats de la procédure d'enregistrement écrite de 15 jours à compter du 31 mars 2021 concernant le Règlement BEAC-139 intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 377 000 \$ pour la réfection des parcs Briarwood et Meadows »

2021-04-120 Le Conseil prend acte du dépôt par la greffière du certificat relatif aux résultats de la procédure d'enregistrement écrite de 15 jours à compter du 31 mars 2021 pour le Règlement BEAC-139 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 377 000 \$ pour la réfection des parcs Briarwood et Meadows ».

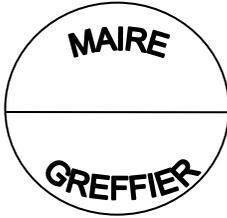
40.2 Adoption, avec modification, du deuxième projet Règlement 720-119 intitulé « Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage 720 afin de corriger, harmoniser, abroger et modifier diverses dispositions réglementaires »

2021-04-121 **ATTENDU** que la consultation publique pour ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite de 15 jours tenue à partir du 24 mars 2021, le tout conformément à l'arrêté ministériel concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

ATTENDU que le Conseil a été avisé qu'un commentaire a été transmis;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'ADOPTER, avec modification, le deuxième projet de Règlement 720-119 intitulé « Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage 720 afin de corriger, harmoniser, abroger et modifier diverses dispositions réglementaires ».

40.3 Adoption du Règlement BEAC-045-11 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats BEAC-045 afin d'ajouter des modalités concernant la présentation d'une demande de certificat d'autorisation pour une demande d'abattage d'un arbre et d'une piscine hors-terre »



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

2021-04-122 ATTENDU que la consultation publique pour ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite de 15 jours tenue à partir du 24 mars 2021, le tout conformément à l'arrêté ministériel concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

ATTENDU qu'aucun commentaire n'a été transmis dans les délais prescrits;

La greffière mentionne l'objet du règlement, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense, le mode de financement de paiement et de remboursement de la dépense;

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'ADOPTER le Règlement BEAC-045-11 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats BEAC-045 afin d'ajouter des modalités concernant la présentation d'une demande de certificat d'autorisation pour une demande d'abattage d'un arbre et d'une piscine hors-terre ».

40.4 Adoption du Règlement BEAC-099-5 intitulé « Règlement modifiant le règlement BEAC-099 concernant le bien-être des animaux afin de modifier certaines règles de l'aire d'exercice pour chiens »

2021-04-123 La greffière mentionne l'objet du règlement, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense, le mode de financement de paiement et de remboursement de la dépense;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le Règlement BEAC-099-5 intitulé « Règlement modifiant le règlement BEAC-099 concernant le bien-être des animaux afin de modifier certaines règles de l'aire d'exercice pour chiens ».

40.5 Adoption du Règlement BEAC-136-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-136 sur les tarifs »

2021-04-124 La greffière mentionne l'objet du règlement, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense, le mode de financement de paiement et de remboursement de la dépense;

Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le Règlement BEAC-136-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-136 sur les tarifs ».

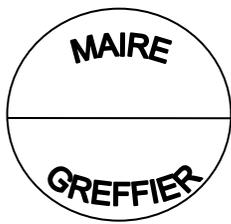
45. URBANISME

45.1 Demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 337, Beaconsfield

2021-04-125 **CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 337, Beaconsfield a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 31 mars 2021 et est d'avis que l'objectif de proposer un bâtiment avec des formes et des volumes harmonieux n'est pas respecté parce que le critère visant à atténuer la différence de hauteur et de volume avec les bâtiments voisins par le traitement architectural n'est pas rempli, l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que les critères sur (1) le style proposé



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

qui doit s'inspirer des styles architecturaux existants sur le tronçon de rue, (2) l'entrée principale du bâtiment qui doit être mise en valeur par une composition architecturale distinctive, (3) les murs aveugles apparents de la rue qui sont à éviter et (4) l'harmonie des matériaux et des composantes architecturales au niveau de la forme, de la texture et de la couleur ne sont pas remplis et l'objectif d'atténuer l'impact des garages sur la façade du bâtiment principal n'est pas respecté parce que le critère qui prévoit un retrait, sous forme de recul, entre un garage intégré ou attenant et l'ensemble de la façade du bâtiment n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 337, Beaconsfield;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 337, Beaconsfield.

45.2 Demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 444, Lakeshore

2021-04-126 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 444, Lakeshore a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 31 mars 2021 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 444, Lakeshore;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 444, Lakeshore.

45.3 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 129, Taywood

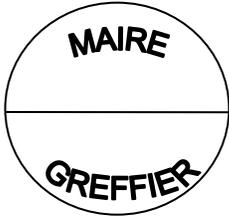
2021-04-127 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 129, Taywood a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 31 mars 2021 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 129, Taywood;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 129, Taywood.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

45.4 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 203, Westcroft

2021-04-128 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 203, Westcroft a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 31 mars 2021 et est d'avis que l'objectif de proposer un bâtiment avec des formes et des volumes harmonieux n'est pas respecté parce que le critère visant à atténuer la différence de hauteur et de volume avec les bâtiments voisins par le traitement architectural n'est pas rempli, l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que le critère sur l'harmonie des matériaux et des composantes architecturales au niveau de la forme, de la texture et de la couleur n'est pas rempli, l'objectif d'atténuer l'impact des garages sur la façade du bâtiment principal n'est pas respecté parce que les critères qui prévoit (1) un retrait, sous forme de recul, entre un garage intégré ou attenant et l'ensemble de la façade du bâtiment et (2) l'installation de portes de garage simple plutôt que doubles ne sont pas remplis et l'objectif de respecter les caractéristiques architecturales du bâtiment principal dans le cas d'un agrandissement n'est pas respecté parce que les critères sur (1) la similarité de la toiture de l'agrandissement avec l'existant et (2) l'harmonisation des matériaux de revêtement extérieur et des ouvertures de l'agrandissement à ceux du bâtiment principal ne sont pas remplis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 203, Westcroft;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 203, Westcroft.

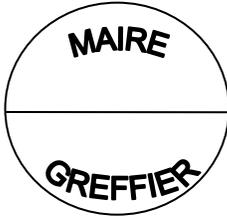
45.5 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 225, Beaconsfield

2021-04-129 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 225, Beaconsfield a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 31 mars 2021 et est d'avis que l'objectif de proposer un bâtiment avec des formes et des volumes harmonieux n'est pas respecté parce que le critère visant à atténuer la différence de hauteur et de volume avec les bâtiments voisins par le traitement architectural n'est pas rempli, l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que les critères sur (1) le style proposé qui doit s'inspirer des styles architecturaux existants sur le tronçon de rue et (2) l'harmonie des matériaux et des composantes architecturales au niveau de la forme, de la texture et de la couleur ne sont pas remplis et l'objectif de respecter les caractéristiques architecturales du bâtiment principal dans le cas d'un agrandissement n'est pas respecté parce que le critère sur l'harmonisation des matériaux de revêtement extérieur et des ouvertures de l'agrandissement à ceux du bâtiment principal n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 225, Beaconsfield;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 225, Beaconsfield.

45.6 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 226, Woodside

2021-04-130 **CONSIDÉRANT** QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 226, Woodside a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 31 mars 2021 et est d'avis que l'objectif de proposer un bâtiment avec des formes et des volumes harmonieux n'est pas respecté parce que le critère visant à atténuer la différence de hauteur et de volume avec les bâtiments voisins par le traitement architectural n'est pas rempli, l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que les critères sur (1) le style proposé qui doit s'inspirer des styles architecturaux existants sur le tronçon de rue et (2) l'harmonie des matériaux et des composantes architecturales au niveau de la forme, de la texture et de la couleur ne sont pas remplis, l'objectif d'atténuer l'impact des garages sur la façade du bâtiment principal n'est pas respecté parce que le critère qui prévoit un retrait, sous forme de recul, entre un garage intégré ou attenant et l'ensemble de la façade du bâtiment n'est pas rempli et l'objectif de respecter les caractéristiques architecturales du bâtiment principal dans le cas d'un agrandissement n'est pas respecté parce que les critères sur (1) la similarité de la toiture de l'agrandissement avec l'existant et (2) l'harmonisation des matériaux de revêtement extérieur et des ouvertures de l'agrandissement à ceux du bâtiment principal ne sont pas remplis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 226, Woodside;

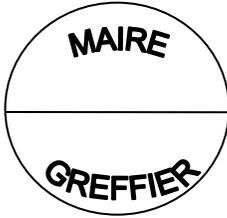
Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 226, Woodside.

45.7 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 228, Stonehenge

2021-04-131 **CONSIDÉRANT** QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 228, Stonehenge a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 31 mars 2021 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que les critères sur (1) le style proposé qui doit s'inspirer des styles architecturaux existants sur le tronçon de rue et (2) l'harmonie des matériaux et des composantes architecturales au niveau de la forme, de la texture et de la couleur ne sont pas remplis, l'objectif d'atténuer l'impact des garages sur la façade du bâtiment principal n'est pas respecté parce que le critère qui prévoit un retrait, sous forme de recul, entre un garage intégré ou attenant et l'ensemble de la façade du bâtiment n'est pas rempli et l'objectif de respecter les caractéristiques architecturales du bâtiment principal dans le cas d'un agrandissement n'est pas respecté parce que le critère sur l'harmonisation des



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

matériaux de revêtement extérieur et des ouvertures de l'agrandissement à ceux du bâtiment principal ne sont pas remplis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 228, Stonehenge;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 228, Stonehenge.

45.8 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 233, Cadillac

2021-04-132 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 233, Cadillac a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 31 mars 2021 et est d'avis que l'objectif de respecter les caractéristiques architecturales du bâtiment principal dans le cas d'un agrandissement n'est pas respecté parce que les critères sur (1) la similarité de la toiture de l'agrandissement avec l'existant, (2) l'harmonisation des matériaux de revêtement extérieur et des ouvertures de l'agrandissement à ceux du bâtiment principal et (3) l'ajout d'un volume à l'arrière pour la maison à demie-niveaux («split-level») ne sont pas remplis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 233, Cadillac;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 233, Cadillac.

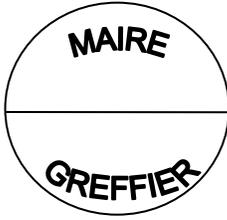
45.9 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 474, Basswood

2021-04-133 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 474, Basswood a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 31 mars 2021 et est d'avis que l'objectif de proposer un bâtiment avec des formes et des volumes harmonieux n'est pas respecté parce que le critère sur la largeur d'un bâtiment qui doit s'harmoniser avec les bâtiments voisins n'est pas respecté et l'objectif de respecter les caractéristiques architecturales du bâtiment principal dans le cas d'un agrandissement n'est pas respecté parce que les critères sur (1) l'harmonisation des matériaux de revêtement extérieur et des ouvertures de l'agrandissement à ceux du bâtiment principal et (2) l'ajout d'un volume à l'arrière pour la maison à demie-niveaux («split-level») ne sont pas remplis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 474, Basswood;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de **REFUSER** l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 474, Basswood.

45.10 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 575, Rockhill

2021-04-134 **CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 575, Rockhill a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 31 mars 2021 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que le critère sur la durabilité, la sobriété des couleurs et la compatibilité avec les bâtiments voisins des matériaux de revêtement extérieur n'est pas rempli et l'objectif de respecter les caractéristiques architecturales du bâtiment principal dans le cas d'un agrandissement n'est pas respecté parce que le critère sur l'harmonisation des matériaux de revêtement extérieur et des ouvertures de l'agrandissement à ceux du bâtiment principal n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de **REFUSER** l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 575, Rockhill;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de **REFUSER** l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 575, Rockhill.

45.11 Demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 158, Shannon Park

2021-04-135 **CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 158, Shannon Park a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 31 mars 2021 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que le critère sur l'harmonie des matériaux et des composantes architecturales au niveau de la forme, de la texture et de la couleur n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de **REFUSER** l'émission d'un permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 158, Shannon Park;

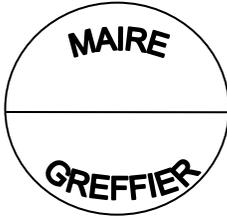
Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de **REFUSER** l'émission d'un permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 158, Shannon Park.

VOTE EN FAVEUR :

Aucun

VOTES CONTRE :

Les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

LA MOTION EST REJETÉE.

Il est ensuite proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER** l'émission d'un permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 158, Shannon Park.

VOTES EN FAVEUR :

Les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss

VOTE CONTRE :

Aucun

LA MOTION EST ADOPTÉE. LA DEMANDE D'ÉMISSION D'UN PERMIS DE RÉNOVATION POUR LA MODIFICATION DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 158, SHANNON PARK EST APPROUVÉE.

45.12 Demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 79, Midland

2021-04-136 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 79, Midland a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 31 mars 2021 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 79, Midland;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER** la demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 79, Midland.

45.13 Demande de modification des plans déjà approuvés au 1, Brais

2021-04-137 CONSIDÉRANT QUE le 25 janvier 2021, le Conseil a adopté la résolution 2021-01-023 approuvant les plans et autorisant l'émission d'un permis au 1, Brais;

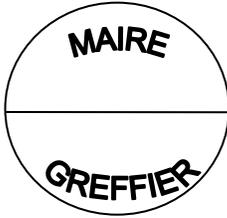
CONSIDÉRANT QU'une demande visant à approuver de nouveaux plans a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 31 mars 2021 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

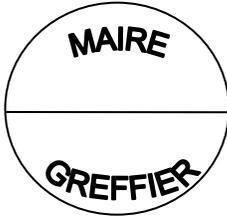
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 1, Brais;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER** la demande de modification des plans déjà approuvés au 1, Brais.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 45.14 Demande de modification des plans déjà approuvés au 29, Woodland
-
- 2021-04-138 CONSIDÉRANT QUE le 14 décembre 2020, le Conseil a adopté la résolution 2020-12-427 approuvant les plans et autorisant l'émission d'un permis au 29, Woodland;
- CONSIDÉRANT QU'une demande visant à approuver de nouveaux plans a été déposée;
- CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 31 mars 2021 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;
- CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 29, Woodland;
- Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 29, Woodland.
- 45.15 Demande de modification des plans déjà approuvés au 69, St-Andrew
-
- 2021-04-139 CONSIDÉRANT QUE le 25 janvier 2021, le Conseil a adopté la résolution 2021-01-021 approuvant les plans et autorisant l'émission d'un permis au 69, St-Andrew;
- CONSIDÉRANT QU'une demande visant à approuver de nouveaux plans a été déposée;
- CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 31 mars 2021 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;
- CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 69, St-Andrew;
- Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 69, St-Andrew.
- 45.16 Demande de modification des plans déjà approuvés au 75, Charleswood
-
- 2021-04-140 CONSIDÉRANT QUE le 16 novembre 2020, le Conseil a adopté la résolution 2020-11-391 approuvant les plans et autorisant l'émission d'un permis au 75, Charleswood;
- CONSIDÉRANT QU'une demande visant à approuver de nouveaux plans a été déposée;
- CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 31 mars 2021 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 75, Charleswood;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 75, Charleswood.

45.17 Demande de modification des plans déjà approuvés au 180, Acres

2021-04-141 CONSIDÉRANT QUE le 22 juin 2020, le Conseil a adopté la résolution 2020-06-193 approuvant les plans et autorisant l'émission d'un permis au 180, Acres;

CONSIDÉRANT QU'une demande visant à approuver de nouveaux plans a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 31 mars 2021 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que le critère sur l'harmonie des matériaux et des composantes architecturales au niveau de la forme, de la texture et de la couleur n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER la demande de modification des plans déjà approuvés au 180, Acres;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER la demande de modification des plans déjà approuvés au 180, Acres.

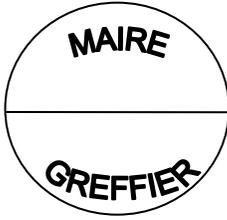
45.18 Acceptation d'une somme de 166 710 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 1 417 598 (444, Lakeshore) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-128 concernant les contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le territoire de la Ville de Beaconsfield

2021-04-142 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'ACCEPTER le versement d'une somme de 166 710 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 1 417 598 (444, Lakeshore) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-128 concernant les contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le territoire de la Ville de Beaconsfield, équivalant à 10 % de la valeur municipale de 1 667 100 \$ du lot 1 417 598, et de transférer cette somme dans un fonds spécialement réservé à des fins de frais de parcs.

45.19 Obligation d'aménagement de cases de stationnement dans le cadre de l'agrandissement de l'école Saint-Rémi (16 Neveu)

2021-04-143 CONSIDÉRANT que le Centre des services scolaires Marguerite Bourgeoys a déposé une demande de permis pour l'agrandissement de l'école Saint-Rémi situé au 16 rue Neveu;

CONSIDÉRANT que la demande de permis vise à créer 37 cases;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

CONSIDÉRANT qu'en application du règlement de zonage 720 actuellement en vigueur, le projet doit prévoir un minimum de 37 cases de stationnement;

CONSIDÉRANT que le projet actuel prévoit l'aménagement d'un stationnement incluant un système de bio-rétention le tout tel qu'exigé par le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que la proposition d'aménagement est conforme à la réglementation actuellement en vigueur;

Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le Conseil prenne acte de la proposition d'aménager un minimum de 37 cases de stationnement le tout en conformité de l'application du règlement de zonage 720.

50. RESSOURCES HUMAINES

50.1 Nomination en vue de permanence à titre d'Opérateur Annexe A-1 au poste 5222 au Service des travaux publics

2021-04-144 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que soit approuvée la nomination en vue de permanence de Marc-Antoine Roy-Brochu à titre d'Opérateur Annexe A-1;

QUE cette nomination soit effective à compter du 19 avril 2021 et assujettie à une période de familiarisation de 20 jours travaillés, conformément aux dispositions de l'alinéa 17.17 de la convention collective des employés cols bleus au terme de laquelle le statut d'employé permanent sera reconnu.

QUE la date d'ancienneté reconnue de Marc-Antoine Roy-Brochu soit établie au 3 juin 2019, date de son embauche.

50.2 Nomination en vue de permanence à titre d'Opérateur Annexe A-1 au poste 5236 au Service des travaux publics

2021-04-145 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que soit approuvée la nomination en vue de permanence de Kostantin Caucci à titre d'Opérateur Annexe A-1;

QUE cette nomination soit effective à compter du 19 avril 2021 et assujettie à une période de familiarisation de 20 jours travaillés, conformément aux dispositions de l'alinéa 17.17 de la convention collective des employés cols bleus au terme de laquelle le statut d'employé permanent sera reconnu.

QUE la date d'ancienneté reconnue de Kostantin Caucci soit établie au 29 avril 2019, date de son embauche.

50.3 Confirmation de permanence au poste de Directrice, Culture et loisirs

2021-04-146 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que soit confirmée la permanence d'emploi de Madame Mélanie Côté au poste de Directrice, Culture et loisirs, au terme d'une période d'évaluation de 12 mois.

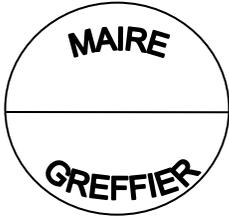
51. NOMINATION D'ÉLUS

51.1 Désignation du maire suppléant pour les mois de mai, juin, juillet et août 2021



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 2021-04-147 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de désigner le conseiller Roger Moss à titre de maire suppléant pour les mois de mai, juin, juillet et août 2021.
53. COMITÉS
- 53.1 Renouvellement du mandat d'un membre du Comité consultatif de l'environnement
-
- 2021-04-148 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement du mandat de Monsieur Mark Cartile à titre de membre au Comité consultatif de l'environnement, à compter du 20 avril 2021, pour une période d'un (1) an :
- 53.2 Renouvellement des mandats de membres du Comité de culture et loisirs
-
- 2021-04-149 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement des mandats de Madame Leona Kemp, Madame Judy Kelley et Monsieur Claude Gagné à titre de membres du Comité de culture et loisirs à compter du 25 janvier 2021, rétroactivement, pour une période d'un (1) an.
- 53.3 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 31 mars 2021
-
- 2021-04-150 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le Conseil prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 31 mars 2021.
- 53.4 Procès-verbal de la réunion du Comité de suivi Municipalité amie des aînés (MADA) du 16 mars 2021
-
- 2021-04-151 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité de suivi Municipalité amie des aînés (MADA) du 16 mars 2021.
- 53.5 Procès-verbal de la réunion du Comité culture et loisirs du 10 mars 2021
-
- 2021-04-152 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité de culture et loisirs du 10 mars 2021.
- 53.6 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de l'environnement du 6 avril 2021
-
- 2021-04-153 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de l'environnement du 6 avril 2021.
- 53.7 Renouvellement des mandats de membres du Comité consultatif de circulation
-
- 2021-04-154 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de renouveler les mandats de Monsieur Michel Pelletier, Monsieur Peter A. Sampson et Madame Marta Slanik à titre de membres du Comité consultatif de circulation à compter du 20 avril 2021, pour un mandat d'un (1) an



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

60. GÉNÉRAL

60.1 Autorisation pour effectuer le dépôt d'une demande d'aide financière (536824) auprès du ministère de la Culture et des Communications pour l'année 2021-2022 et confirmation de l'engagement de la Ville de Beaconsfield à auto financer le montant total des dépenses prévues

2021-04-155 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Aide aux projets - volet appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » pour l'année financière 2021-2022 ;

De mandater Élisabeth Lemyre, Chef bibliothécaire, et/ou son/sa remplaçant(e) ou en son absence, Mélanie Côté, Directrice, Culture et loisirs, pour signer tous les documents relatifs à cette demande, notamment la convention de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications relativement à cette requête; et

De confirmer l'engagement de la Ville de Beaconsfield à auto financer le montant total des dépenses prévues pour l'acquisition de documents du projet Développement des collections de la Bibliothèque de Beaconsfield suite à la demande d'aide financière (536824) soumise au Ministère de la Culture et des Communications, incluant la part correspondant à la subvention qui sera allouée par le Ministère.

60.2 Autorisation pour la fermeture de rue pour le Marché Beau, les vendredis du 4 juin au 18 septembre 2021 de 14 h 00 à 18 h 30

2021-04-156 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser la fermeture de l'avenue Fieldfare, au nord du boulevard Beaconsfield entre le pub Duke & Devine's et la station-service Esso pour le Marché Beau, les vendredis du 4 juin au 18 septembre 2021 de 14 h 00 à 18 h 30.

60.3 Demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour des travaux de réfection de la jetée Centennial

2021-04-157 ATTENDU que la Ville de Beaconsfield souhaite assurer la mise aux normes de la jetée Centennial afin de se conformer à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables du MELCC;

ATTENDU qu'une réfection de la jetée Centennial est nécessaire pour assurer cette mise aux normes;

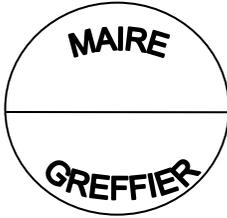
ATTENDU que la réalisation de ce projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de transmettre une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour les travaux de réfection de la jetée Centennial;

D'autoriser la firme BC2 inc., au nom de la Ville de Beaconsfield, à soumettre cette demande au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

DE confirmer l'engagement à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux à l'autorisation accordée;

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-725-50-499; et



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

D'émettre un chèque au montant de 699 \$ au nom du ministre des finances pour le paiement du certificat d'autorisation.

- 60.4 Assurance de cyberrisques pour le regroupement de municipalités et organismes, Union des municipalités du Québec - Formation sur les cybercomportements à risque des employés de la Ville de Beaconsfield
-

- 2021-04-158 CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Beaconsfield a joint l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement d'assurance de cyber-risques (Regroupement);

CONSIDÉRANT que le renouvellement du contrat du Regroupement est prévu pour le 1 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que les demandes de réclamations résultant de cyber-attaques sont à la hausse;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt du Regroupement et de la municipalité d'obtenir les meilleures conditions de renouvellement d'assurances et de maintenir la volonté de l'assureur actuel d'agir à titre de courtier du Regroupement;

CONSIDÉRANT que pour demeurer membre du Regroupement, il est désormais obligatoire de faire suivre une formation sur les cybercomportements à tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur connecté au réseau de la municipalité ou travaillant sur un ordinateur connecté de la municipalité, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Beaconsfield, à titre de membre du Regroupement :

- procède à l'inscription de tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur, tablette ou autre outil connecté au réseau de la municipalité ou travaillant sur un ordinateur ou autre outil connecté de la municipalité, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la municipalité à la formation « Cybercomportements à risque : La sécurité de vos informations dépend d'abord de vos comportements en ligne » dispensée par l'Académie de transformation numérique de l'Université Laval en partenariat avec l'UMQ au coût de 12 \$ par participante et participant;

- et que la formation soit suivie par les participantes et participants entre le 1 mai et le 31 juillet 2021.

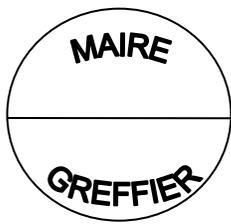
- 60.5 Modification de l'heure des prochaines séances du Conseil afin qu'elles aient lieu à 17 h 30 (au lieu de 20 h 00), et ce, pendant qu'un couvre-feu est en vigueur
-

- 2021-04-159 CONSIDÉRANT la résolution 2020-10-365 adoptant les dates et l'heure auxquelles auront lieu les séances ordinaires du Conseil de la Ville de Beaconsfield pour 2021;

CONSIDÉRANT le couvre-feu décrété par le gouvernement du Québec interdisant à quiconque de se trouver hors de son lieu de résidence entre 20 h et 5 h en raison de l'évolution de la pandémie;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'heure des prochaines séances du Conseil de la Ville de Beaconsfield soit modifiée afin qu'elles aient lieu à 17 h 30, et ce, pendant qu'un couvre-feu est en vigueur et;

QU'un avis public soit publié, conformément à la Loi sur les cités et villes, précisant l'heure à laquelle la séance mensuelle aura lieu et ce, seulement dans les cas où la séance aura lieu à 17 h 30 (au lieu de 20 h 00).



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

70. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

70.1 Rapport du maire sur les décisions prises par le Conseil d'agglomération lors de sa séance du 25 mars 2021

Son Honneur le maire indique que l'état d'urgence a été renouvelé jusqu'au 20 mai 2021 pour l'agglomération de Montréal

80. RAPPORTS DIRECTEURS

80.1 Dépôt des rapports des directeurs

Sont reçus et acceptés à titre informatif :

Rapport des permis de construction du Service de l'aménagement urbain pour mars 2021;
Rapport sur le programme de francisation;
Bilan 2020 – Stratégie de lutte contre l'agrile du frêne;
Rapport des visionnements en direct et en différé des séances du Conseil en webdiffusion.

90. AFFAIRES NOUVELLES

Nil.

95. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever la séance ordinaire à 21 h 23.

MAIRE

GREFFIÈRE